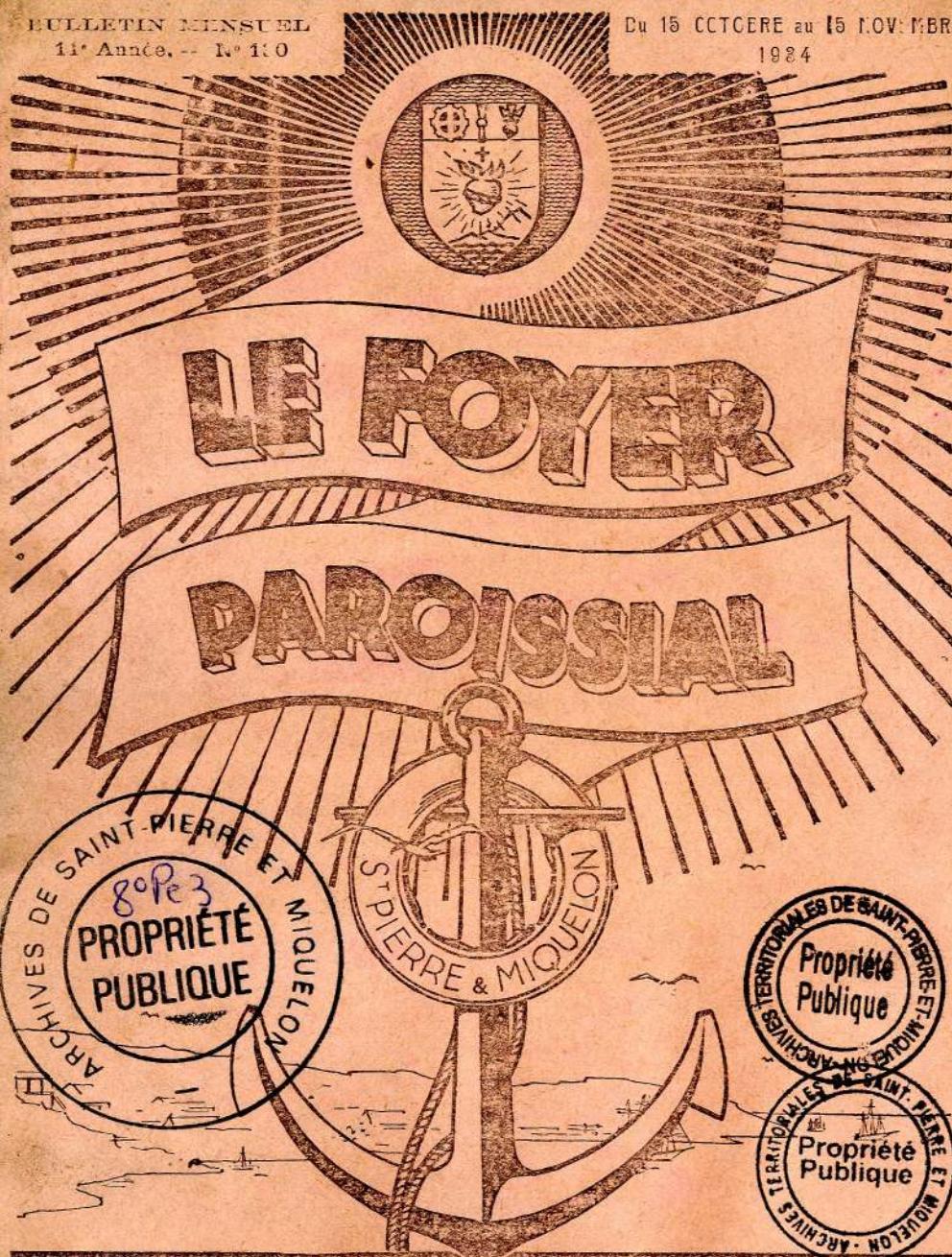


BULLETIN MENSUEL
1^{re} Année. -- N° 110

TNU 1266

Du 15 OCTOBRE au 15 NOVEMBRE
1984



ABONNEMENT

(servi par la poste)

FRANCE 10 Frs - ÉTRANGER 15 Frs



ADMINISTRATION

au Presbytère
de Saint-Pierre



LES ESPAGNOLE FRERES

QUI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,
Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS
CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

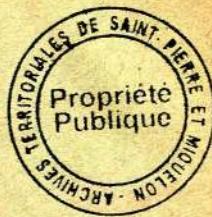
CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde

Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



— 219 —

SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES C°

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.350.000 FRANCS

Rue du 11 Novembre

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION: NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES RADIOS AMÉRICAINS

« NATIONAL »

FOURNITURES DIVERSES POUR POSTES

DE RADIO EN STOCK ET SUR COMMANDE

Magasin de détail : Angle des Rues Nielly et du Maréchal Foch

Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs

Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres

Warehouse avec Quai

REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.-Y

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineers C°, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil C° of New-York, Secony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONALE »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil C° Ltd.

— FREE AIR —

SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

Louis Hardy Legravillais,

AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine Co

Collin et Bourrisset-Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.

Farines

Demandez la marque

« Royal Household »

Dépot chez H.-A. PATUREL

Représentant

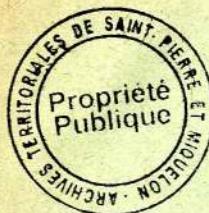
The Ogilvie Flour Mills C°, Montréal

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.
Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE.



Mères!
Élevez toujours
vos enfants à la
Farine lactée NESTLÉ
et ils grandiront
sains, forts
et robustes.

Le lait MALTÉ NESTLÉ
se recommande à tous.



Vous n'obtenez pas complète satisfaction de vos photos si
vous n'avez pas d'agrandissements de vos clichés favoris.



*Let Us Make
ENLARGEMENTS
from your Best Negatives*

L'agrandissement vous donne
souvent des détails que vous ne
distinguez pas avec vos photos de
petits formats.

Nous nous chargerons de
vous faire des agrandissements
de bonne qualité, promptement
et à des prix modérés.

Léon BRIAND

Photographe

SAINT-PIERRE



Service paroissial et Renseignements divers

INSCRIPTION DE MESSES. — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Pendant les vacances, à 5 h. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

BAPTÈMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême solennel à l'église, on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit présenté *dans les huit jours* qui suivent sa naissance.

Le baptême privé, appelé aussi *ONPOIEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être supplées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur » c'est-à-dire par une autre personne ; dans ce cas, cette personne ne contracte aucune parenté spirituelle.

MARIAGES. — Au moins quinze jours avant, se présenter pour les publications. — Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse ; l'*extrait mortuaire* de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé ; celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (G. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

COMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

FUNÉRAILLES. — Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres, s'adresser sans retard au presbytère.

BIBLIOGRAPHIE PAROISSIALE. — Elle est ouverte chaque dimanche, après la grand'messe.





Calendrier du Mois de Novembre 1934.



N. B.—A partir du 1er novembre les Messes auront lieu, *les dimanches et fêtes à 6 h. ½, 8 h. et 10 h.*; les jours de semaine à 6 h., 7 h. et 8 h.

L'Angelus sera sonné, le dimanche le matin à 6 h. et le soir à 6 h. ½—la semaine le matin à 5 h. ½ et le soir à 6 h. ½.

1 Jeudi.—FÊTE DE TOUS LES SAINTS.—A 10 h. grand'messe Pontificale.—A 2 h., Vêpres de la Fête, chapelet et salut.—A 6 h., Vêpres des Morts, instruction et absoute.—Le soir à 8 h., Heure Sainte pour les hommes de la Confrérie du T. S Sacrement.

N. B.—On peut gagner une indulgence plénière applicable aux défunt, à chaque visite à l'église, pourvu que l'on se soit approché des Sacrements et que l'on récite (*par ex.-6 Pater et Ave*) aux intentions du Souverain Pontife. Cette faveur est accordée aujourd'hui à partir de midi et demain toute la journée.

Les quêtes qui ont lieu aux offices des Morts sont au profit des Ames du Purgaioire.

2 Vendredi.—Commémoration de tous les Fidèles Trépassés.—Chaque prêtre peut dire trois messes—Les Messes se succèdent à partir de 6 h.—A 9 h., Service Solennel demandé par le Conseil Municipal pour les soldats et marins morts à la guerre et Oraison funèbre : puis procession au Cimetière et Bénédiction des tombes.—Le soir à 8 h., Vêpres des Morts, chapelet et absoute.

3 Samedi.—A 7 h., messe de la Confrérie du Rosaire.—A 9 h., Service Solennel pour les défunt de la Paroisse.—Le soir, à 8 h., Vêpres des Morts et *al. secunda*.

4 Dimanche.—1er du mois, 24^{me} après la Pentecôte.—A la messe de 6 h. ½ communion mensuelle des hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement—Exposition du T. S. Sacrement pendant la grand'messe et les vêpres.—Après les vêpres, procession mensuelle du Rosaire.—Ensuite dans la chapelle du Sacré-Cœur, réunion des Dames du Comité Paroissial pour le denier du Culte.

Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

5 Lundi.—Fête des Saintes Reliques.—Les Reliques que possède notre église seront exposées dans la journée à la vénération des Fidèles.—Après les messes les fidèles seront admis à baisser la relique de la vraie Croix.—Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

8 Jeudi.—A la messe de 8 h., communion générale de la Ligue Eucharistique.—Le soir à 8 h., Heure Sainte pour les Dames et Jeunes Filles.

10 Samedi.—Le soir à 8 h. ½ à la Radio : Causerie religieuse.

11 Dimanche.—25^{me} après la Pentecôte.—16^{me} Anniversaire de l'Armistice.—Après les Vêpres, chant du *De Profundis* pour les Victimes de la guerre, puis *Te Deum* d'action de grâces.

13 Mardi.—2^{me} du mois.—St. Stanislas Koska.—A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

18 Dimanche.—3^{me} du mois.—A la messe de 8 h., communion mensuelle des Jeunes Filles.—Après les Vêpres, réunion des Enfants de Marie dans la chapelle du Sacré-Cœur.

21 Mercredi.—3^{me} du mois.—Présentation de la Ste Vierge.—Jour de l'Association des Mères chrétiennes. Le soir à 8 h., office réservé aux seules Mères chrétiennes.

22 Jeudi.—Ste Cécile, vierge et martyre (*patronne des musiciens*).—Le soir à 6 h., chapelet et salut.



24 Samedi.—St Jean de la Croix. Conf. et Doct.—A 7 h., messe et communion mensuelle des Enfants de Marie.—Le soir à 6 h., chapelet et salut.

25 Dimanche.—dernier après la Pentecôte.—4^{me} du mois.—A la messe de 8 h., communion mensuelle des garçons.—Après les Vêpres, réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur,

30 Vendredi.—St André, apôtre.— Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

Actes Paroissiaux

(DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1934)

BAPTÈMES.— Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

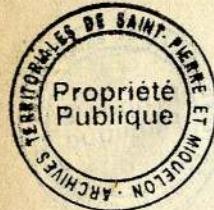
Le 16 Septembre : REBMANN, Sylvianne-Andrée-Juliette. Parrain : Jules Hurel ; marraine : Julia Rebmann. — *Le 17 Septembre : APESTÉGUY, Jeannine-Eugénie-Augusta. Parrain : Auguste Ruault ; marraine : Noëlla Ruellan.* — *Le 20 Septembre : SLANEY, Blanche-Emilieane. Parrain : Pierre Michel ; marraine : Blanche Slaney.* — *Le 23 Septembre : MAC DONALD, Arthur-Joseph-Herling. Parrain : Auguste Démontreux ; marraine : Sabine Poirier.* — *URTIZBEREA, Joseph-Onézime-René. Parrain : Joseph Urtizbéra ; marraine : Emilie Poirier.* — *Le ROLLAND, Norbert-Raymond-Victor-Alexandre. Parrain : Alexandre Poirier, marraine : Marie Le Rolland.* — *Le 4 Octobre : PATUREL, Pierre-Henri-Joseph. Parrain Edouard Laborde ; marraine : Rose Paturel.* — *Le 6 Octobre : ETCHEVERRY Francis-Pierre-Marie. Parrain : Francis Slaney ; marraine : Lina Edouards.* — *Le 7 Octobre : GIRARDIN, Armelle-Rita-Georgette. Parrain : Georges Girardin ; marraine : Marie Themas.* — *Le 14 Octobre : DURUTY, Elizabeth-Adèle-Marie. Parrain : Charles Duruty ; marraine : Adèle Duruty.*

MARIAGE. Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

Le 18 Septembre : ROBLOT, Gustave, Etienne, Joseph, et LEVAVASSEUR, Renée, Jeanne, Rosa. —

SÉPULTURES.—Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 3 octobre : LEFEVRE, Yves-Marie, 22 ans. — *Le 6 Octobre : FOUCHARD, Marie, 28 ans.* — *Le 10 Octobre : OLLIVIER, Auguste, Emile, 72 ans.* — *ILARREGUY, Joseph, Alfred, 57 ans.*



LA BONNE SAGE

La Messe et les Ames du Purgatoire

Nous lisons dans la Bible que *Judas Macchabée*, au lendemain d'une bataille meurtrière, vint sur le lieu du combat pour rendre les honneurs de sépulture aux soldats tombés. Mais quelle ne fut pas sa surprise et sa douleur quand on découvrit, sous la tunique de chacun d'eux, des objets dolâtriques pillés dans la ville voisine ! Ils avaient ainsi commis, d'après la loi mosaïque, un acte doublement criminel qui, pour ce motif même, était un voile d'inquiétude sur le sort de leurs âmes. *Judas Macchabée* ne sut point cependant en désespérer. Pensant, avec raison, que Dieu serait plein de miséricorde pour un égarement passager, il résolut de procurer à ces morts l'assistance spirituelle dont ils pouvaient avoir besoin. Une quête eut donc lieu dans l'armée, et les douze mille drachmes que l'on recueillit furent envoyés au Temple de Jérusalem pour l'offrande d'un sacrifice. « C'était là, observe l'écrivain sacré, une bonne et généreuse inspiration », et il ajoute : « *Sainte et salutaire est la pensée de prier pour les morts, en vue de les délivrer de leurs péchés* ».

Cette parole est devenue comme une maxime chrétienne. De fait, l'Eglise a continué la tradition du sacrifice pour les défunt, elle l'a développée, elle y voit une de ses pratiques les plus chères. Certes, elle connaît assez les secrets de la mort, elle lit assez clairement dans la conscience de ses enfants, pour être convaincue que tout chrétien porte au tribunal de Dieu la responsabilité de bien des faiblesses, de bien des fautes inexpiables. Mais elle compte, plus encore que *Judas Macchabée*, sur les miséricordes de Dieu, sur le Sacrifice dont elle dispose en faveur des trépassés est incomparablement plus efficace que les sacrifices de l'Ancienne Loi : « Si le sang des victimes, dit St. Paul, est capable d'effacer les souillures de la chair, comment plus le Sang du Christ, dans sa virginal intégrité, a-t-il la vertu de



purifier nos consciences de toutes les œuvres mortes » (S. Paul aux Hébreux, IX, 14).

Quand, pour la première fois, au XVI^e siècle, l'hérésie protestante osa contester la légitimité de cette croyance, l'Eglise toute entière, au Concile de Trente, se leva pour répondre et déclara comme article de foi « que la Messie est un sacrifice expiatoire offert pour tous les fidèles, soit pour ceux qui sont encore sur la terre, soit pour ceux qui ont déjà paru devant Dieu.... Sive illi in terris nobiscum vivant, sive jam in Domino mortui, nondum plane expsati sint...» (Conc. Trid., p. 302).

Voilà pourquoi l'évêque, quand il ordonne les prêtres et dépose entre leurs mains le calice qu'ils vont consacrer avec lui pour la première fois, leur dit ces paroles : « Recevez le pouvoir d'offrir le Sacrifice aussi bien pour les vivants que pour les défunt». Tant il est vrai qu'il ne s'agit pas là d'une dévotion secondaire et facultative, mais d'un devoir universel et imprescriptible.

Et, en effet, de quelque façon qu'on le considère, le Sacrifice de la Messe est éminemment susceptible de cette application. Sur l'autel comme sur la croix, c'est pour les pécheurs que Jésus-Christ offre sa vie et son sang, c'est pour effacer leurs fautes et payer leurs dettes à la justice de Dieu qu'il se constitue dans l'état de victime. Or, ces pécheurs, dont il prend ainsi la place et se porte garant, quels sont-ils ? L'Apôtre S. Pierre le dit : « Ce sont les pécheurs du monde entier, non point seulement ceux qui ont paru avant lui, mais tous ceux qui seront encore jusqu'à la fin du monde, non pro nostris tantum, sed etiam pro totius mundi (I. Petr.). Et Dieu agréa une telle expiation, amplement suffisante d'ailleurs pour couvrir les fautes de tous.

Et il l'applique dans sa plus large acceptation. « Il est avantageux qu'un seul homme périsse pour le salut du peuple » disait Caïphe, sans se douter qu'il formulait la grande loi de la Rédemption : c'est pour le peuple tout entier que le Christ est mort et qu'il renouvelle sans cesse son sacrifice sur l'autel.

Pourquoi les morts seraient-ils exclus ? Ne feraient-ils plus partie du peuple de Jésus-Christ ? mais la mort est impuissante à rompre les liens qui nous rattachent au Fils de Dieu et l'Eglise a ses prolongements par de là du monde visible : tous ceux que l'éternelle damnation n'a pas retranchés de son sein lui sont unis pour jamais. Membres de l'Eglise, ils demeurent soumis à l'influence du Chef qui leur communique sa vie : « Multi unum corpus sumus. Nombreux sont les chrétiens, mais ils ne forment qu'un même corps ». C'est la belle doctrine de S. Paul. En vertu de cette union,



ci les morts ne peuvent plus mériter pour eux-mêmes, ils peuvent bénéficier des satisfactions qu'on leur applique. La vertu du sang divin pénètre jusqu'à eux et c'est par la Messe surtout qu'ils en recueillent les fruits.

Aussi l'Eglise, pour subvenir à ses membres souffrants, s'est-elle préoccupée dans l'ordonnance de son culte, de leur assurer une part importante du sacrifice de l'autel. Non seulement elle a institué des offices spéciaux, des messes particulières à l'usage des défunt, mais, comme s'il ne pouvait y avoir sans le souvenir des morts de sacrifice valable et complet, elle a voulu qu'à toutes les Messes qui se célèbrent, même aux jours les plus solennels, une place leur fût faite, Bien plus, cette prière pour les défunt, c'est au moment le plus auguste, le plus recueilli et le plus intime, presque immédiatement après l'Elévation, qu'elle la met dans la bouche du prêtre. A peine le Fils de Dieu est-il descendu sur l'autel, à peine le prêtre a-t-il pris le temps de l'offrir à son Père, qu'elle interrompt ce colloque avec le ciel, pour confier à Jésus les intérêts de ses défunt. On dirait qu'elle veut saisir ses premiers regards pour les abaisser sur eux, et leur réservrer ses premières tendresses. Avec quelle confiance, avec quelle simplicité touchante et hardie, elle lui recommande ces âmes ! Seule une mère peut prier ainsi ! « Memento, Souvenez-vous ! » Elle ne dit pas : « Nous vous conjurons, nous vous supplions ». Elle laisse ces grands éclats de voix à ceux dont la confiance est moins assurée. Elle connaît si bien l'amour de Jésus. « Souvenez-vous », dit-elle, votre cœur fera le reste. « Souvenez-vous de vos serviteurs ». Sans doute ils ont faibli, mais tout cela est passé maintenant. Une seule chose demeure, c'est qu'ils vous ont servi, c'est qu'ils ont porté sur leur front le signe de votre foi, c'est qu'ils dorment maintenant le sommeil de la paix : « Seigneur un souvenir pour eux ! Memento »

Et comme pour insister doucement sur cette recommandation touchante des âmes, le prêtre s'arrête : les mains jointes, les yeux fixés sur l'Hostie, il prononce à voix basse quelques noms ; du fond de son cœur montent alors à ses lèvres les noms de ses parents, de ses amis, des âmes dont il a eu la charge, il les murmure à l'oreille du Christ... Et ce n'est qu'après avoir évoqué ainsi la grande famille d'outre-tombe qu'il pense à lui-même, à son salut, aux intérêts des vivants, et que, se frappant la poitrine, il ajoute ces mots : « Maintenant, Seigneur, nous vous prions aussi pour nous, qui ne sommes que des pécheurs ».

Telle est la croyance et la confiance de l'Eglise dans l'efficacité du Sacrifice de la Messe pour les défunt. Telle est sa pratique. En vérité, quand on a entre les mains de telles ressources, que l'on peut disposer d'une in-



tervention aussi puissante, n'est-on pas en droit de dire avec plus de raison encore que l'auteur des Macchabées: «Oui, c'est une sainte et salutaire pensée que celle de prier pour les morts»?

E. C.

Auprès du Successeur de Pierre

Le lundi 2 juillet vers midi et demie, après avoir traversé les immenses salles du palais du Vatican, je voyais s'ouvrir devant moi la porte du bureau même du Souverain Pontife. Assis, le visage paisible, le regard à la fois scrutateur et paternel, celui-ci me regarde faire les trois genuflexions rituelles et sans même attendre que je termine, m'invite à m'asseoir près de lui et à lui parler de vous. J'avais à lui offrir vos hommages, à lui tracer le tableau de la vie religieuse de nos îles, à lui faire part des joies et des craintes de vos prêtres.

Ce que fut cet entretien, je voudrais vous le redire. J'eus le bonheur d'entendre Sa Sainteté parler assez longuement de la joie que lui causait votre attachement à la véritable Église, à la seule Église du Christ. Je l'ai vu s'intéresser aux moindres détails de votre vie matérielle, s'apitoyant sur vos souffrances, se réjouissant de votre énergie au milieu des heurts de l'existence comme au milieu des dangers de la mer. Il a voulu savoir si vous compreniez bien la nécessité de l'union eucharistique, si vous vous efforciez de vivre partout et toujours en chrétiens, par la prière en famille, par l'assistance à la messe, par l'éducation des enfants dont Il a bénî avec affection les écoles libres. Il m'a demandé les obstacles à cette vie profondément chrétienne, si nécessaire à une époque où il semble que les sociétés établies ne remplissent plus autant leur rôle de guide et de soutien pour le développement du bonheur individuel. Vous devinez quelles furent mes réponses. Je n'avais rien à cacher à ce Père si bon que je sentais penché avec tant d'amour sur vos âmes de fils dévoués. Je lui ai narré la prospérité extraordinaire des dix dernières années et son brusque déclin. Je lui ai parlé de ces besoins factices, de cette soif de jouissances matérielles qui détourne les âmes de leur véritable bonheur et les affaiblit.

Vingt minutes furent bien vite passées en un entretien si bienfaisant. Je sentais le Très Saint Père fatigué et m'excusai de lui avoir dérobé pour moi et pour vous ces moments précieux. Puis je lui demandai de vous bénir, et voici à peu près sa réponse: «Dites à vos fidèles que je les bénis tous, mais



que je bénis d'une façon particulière les personnes qui ont de lourdes charges, soit qu'elles manquent pour elles-mêmes et pour les leurs des biens nécessaires à la vie, soit que les besoins de la famille ou de la société accaparent entièrement leurs ressources, leur temps, leurs forces, leur santé, leur vie." Je vous transmets avec joie cette bénédiction mères de famille qui rouvez parfois bien lourdes votre tâche, pères affaiblis par la lutte pour l'existence des vôtres, et vous aussi qui sacrifiez à la vie paroissiale, à la vie sociale tous les moments libres de vos journées. Recevez cette bénédiction comme venant du Maître tout-puissant dont le grand vieillard du Vatican est le magnifique représentant sur terre.

Un peu de notre Histoire (112).

1825 (Suite)

Cette prohibition est contraire à notre industrie, à notre prospérité, puisque déjà, le petit nombre de navires américains qui fréquentent nos îles a ralenti ses expéditions, que la bouette ou appas qu'ils nous apportaient ordinairement pour terminer la pêche a manqué cette année, et que notre pêche, pour cette raison, paralysée dans ses derniers travaux, a été moins forte qu'elle ne l'aurait été sans cette circonstance et si notre industrie, notre pêche doivent éprouver des atteintes, le commerce français par une conséquence naturelle, subira le même dommage et verra diminuer ses opérations.

Enfin, Monseigneur, l'ordonnance de M. le Commandant et Administrateur pour le Roi qui n'a été publiée qu'à Saint-Pierre, qui ne l'a pas été à Miquelon, qui a été accueillie avec la désapprobation générale des habitants, celle d'une partie des fonctionnaires et du commerce, cette ordonnance, disons-nous, nous paraît devoir compromettre le bien de la Colonie, car il paraît contraire aux instructions exprimées par le Ministère de la Marine qui veulent qu'on use de beaucoup de circonspection envers le commerce américain, en raison du besoin absolu que les îles Saint-Pierre et Miquelon en ont et en auront toujours, contraire enfin aux relations commerciales favorisées entre la France et les Etats-Unis par le traité du 24 Juin 1822.

En conséquence, en vous priant, Monseigneur, si Votre Sagesse en juge ainsi, que l'a été de M. le Commandant et Administrateur pour le Roi, soit médité de nouveau, nous supplions V. Exc. de ne voir, dans les réflexions que nous lui exposons que le désir que nous éprouvons de voir



s'accroître de plus en plus les produits de la pêche et la prospérité des deux îles, à fournir un plus grand nombre de marins et de répondre ainsi aux vues et aux bienfaits de S. M. »

En transmettant copie de cette pétition au chef de la colonie suivant dépêche du 9 Mai 1826, le Ministre ajoutait : « L'expérience de plus d'une année a dû vous éclairer sur les avantages ou sur les inconvénients de l'ordonnance en question. Vous serez donc à portée d'apprecier jusqu'à quel point sont fondées les craintes exprimées dans la réclamation dont je vous entretiens, et de juger s'il y a lieu d'y avoir égard.

Je vous prie d'en délibérer au Conseil du gouvernement et d'administration, et de m'envoyer le plus tôt possible, le procès-verbal de la séance où cette matière aura été traitée. »

Les doléances des habitants furent longuement discutées en Conseil dans sa séance du mercredi 27 Septembre 1826, auquel avaient été adjoints trois négociants, deux capitaines au long-cours et un nombre égal d'habitants afin d'avoir l'opinion des uns et des autres.

Le résultat de la discussion fut celui-ci : à l'exception du sous-commissaire de marine, les autres membres du Conseil proposèrent des modifications tendant à augmenter plus ou moins la nomenclature des objets dont l'introduction était permise ; les négociants demandèrent le maintien de l'arrêté dans toute sa teneur, tandis que les capitaines et les habitants votèrent son rejet absolu. Le Commandant se réservait de développer son opinion dans la lettre qu'il écrivait au ministre.

Dans cette lettre en date du 30 septembre 1826, M. Borius, après avoir commenté et discuté les opinions diverses émises par son assemblée ainsi que les assertions contenues dans la pétition du 29 sept. 1825 conclut ainsi :

« Eclairé aujourd'hui par l'expérience de plus d'une année sur les effets de l'ordonnance du 8 Juillet à laquelle j'avais donné mon assentiment en 1825, « parce que je comptais que les navires venant de France et des Antilles apporteraient assez de marchandises de toute espèce pour établir entre nos commerçants une concurrence favorable aux consommateurs, ce qui est loin d'avoir eu lieu, je pense que cette ordonnance doit être abrogée, excepté toutefois l'article qui interdit aux étrangers la faculté d'avoir à terre des magasins et des boutiques, ainsi que la permission d'introduire de la mélasse et du tafia, lorsque la colonie en sera suffisamment approvisionnée, « attendu que ce sont les seuls articles dont la consommation soit assez importante ici, pour engager nos spéculateurs à en faire venir des Antilles. »

Le ministre ne se rangea pas à l'avis du Ct. Borius, concernant les restrictions par lui demandées. L'ordonnance du 8 Juillet 1825 fut purement et simplement rapportée et cessa d'être exécutée dès l'année 1827.

Le triomphe des marchands métropolitains avait été de courte durée.



A noter la promulgation, le 18 août 1825, de l'ordonnance portant réglement sur les obligations respectives des commerçants qui font des fournitures de pêche, et les pêcheurs ou fournis, dont le projet fut élaboré en 1823-1824 en Conseil d'administration et du gouvernement, au cours de nombreuses séances, auxquelles avaient été appelés des négociants, capitaines et géreurs.

Cette ordonnance, en vigueur pendant 80 ans est tombée virtuellement en désuétude depuis la disparition de la flotte locale de pêche.

(A suivre)

E. S

ÉCHOS DU MOIS

(DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1934)

Naufrage.—Un petit chalutier à moteur avait été lancé à St Pierre en mai dernier par M. M. Hacala. C'était un petit navire de 24 tonneaux destiné à la pêche dans les environs de nos îles. Quelques essais eurent lieu dans les mois suivants avec un succès relatif, les possibilités de dragage n'étant pas très grandes. Mais voici que le 12 septembre à 21 heures 30, sans doute par suite d'un retour de flamme au carburateur, le feu emplit tout à coup la chambre des machines et s'étendit à tout le bateau avec rapidité. Les cinq hommes de l'équipage eurent juste le temps de sauter dans le doris, heureusement suspendu en dehors sur ses deux palans.

Le temps était calme, la côte de Langlade assez proche, les naufragés abordèrent au petit Barachois.

Le feu à Galantry.—Le 19 Septembre, à 1 h. du matin, un incendie se déclara dans le magasin à combustible de la Sirène de Galantry. Les gardiens se mirent aussitôt à l'œuvre et grâce à leur dévouement le danger fut bien-tôt conjuré. Les dégâts sont insignifiants.

Tragique accident.—Le vendredi 5 Octobre, vers 5 h. 30 du soir, sur la route de la Pointe, un camion chargé de mobilier rentrait en ville. En arrivant au Pont Boulo, le chauffeur remarqua que M. Joseph Illaréguy, qui se tenait à l'arrière, avait disparu. Il fit aussitôt demi-tour et trouva peu à près le malheureux gisant sur la route dans une mare de sang. En passant sous



le pont à M. Dupont, M. Illaréguy ne s'était pas assez baissé et il avait été violemment projeté sur le sol. Le blessé était dans le coma.

Transporté d'urgence à l'hôpital, les docteurs lui prodiguerent leurs soins. Il n'y avait pas fracture du crâne, mais une large plaie à la tête, et un état de protestation dû à la chute.

M. Illaréguy s'est éteint le lundi après-midi, à la suite d'une complication pulmonaire, sans avoir repris connaissance.

La pêche. — La campagne est à peu près terminée. Quelques pêcheurs continuent leur rude métier. La plupart ont désarmé et préfèrent travailler soit aux routes, soit aux séchoirs. L'année n'a pas été brillante et le nombre de ceux qui firent 200 quintaux ou plus n'est pas considérable. La boëtte en effet a fait trop défaut, le capelan ayant manqué entièrement et l'encornet n'ayant pas donné assez longtemps.

Toutefois le prix de 60 frs. au vert permet à la plupart de couvrir les frais et de faire des provisions de première nécessité pour l'hiver.

Venez voir chez Mlle DETCHEVERRY GEORGINA

Grand choix de chapeaux feutre pour dames, à bas prix. -- sweaters -- bas laine pour enfants.

Épicerie --- Mercerie ---

Eau de Javel (la Duchesse)

Un lot de bas de coton pour enfants de 2 ans à 12 ans soldés à 4 francs.—

ete... ete...

Achetez l'INDEVIATOR

seul protecteur pour votre chaussure.



Chronique de l'Île-aux-Marins (DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1934)

Visite de M. l'Administrateur. — Dans la soirée du 10 octobre, M. l'Administrateur accompagné de M. le Chef du service des Travaux Publics est venu à l'Île pour examiner avec M. le Maire les travaux à faire pendant la morte-saison.

Dès le vendredi 12, divers chantiers furent ouverts : démolition des vieux bâtiments de l'ancienne maison Lemoine, ouverture d'une route de 4m de large conduisant de la Pointe au Phare, renforcement de la digue sur la Côte Nord-Est.

La Ste Enfance. — Cette fête toujours appréciée a été célébrée le dimanche 14 octobre. Aux Vêpres quatre enfants Jean Jézéquel, Léonce Laloi, Raymonde Lecourtois, Léoncie Lenorais sont habillés en chinois ; et après la cérémonie ils quêtent dans les familles pour leurs petits frères païens. Au nom des petits païens merci à tous les enfants de l'Île... et à leurs parents.

Quand on veut se passer du Christ...

Quiconque a fait sans Lui de la gloire n'a réussi qu'à déchaîner sur la terre le monstre sanglant des batailles sans fin.

Quiconque a fait sans Lui de l'industrie n'a réussi qu'à abrutir les hommes, à transformer le monde en chaudière et les âmes immortelles en rouages souffrants et irrités, qui tournent, blasphèment et se brisent dans la nuit.

Quiconque a fait sans Lui de la science s'est enfoui dans les sables de la raison pure et de l'altière critique.

Quiconque a fait sans Lui de l'autorité a glissé dans le sang des victoires révolutionnaires ; et quiconque a fait sans Lui de la liberté s'est réveillé partout serré à la gorge par un soldat qui lui a dit en le chargeant de fers : « Je suis la liberté ! »

C'est que Celui dont je parle (le Christ) leur manquait ! ...

Abbé PERREYVE



Chronique de Miquelon

(DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1934.)

BATÈME.—Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 16 Septembre. — LUCAS, Paulette-Rita-Marie. Parrain : René Detcheverry marraine : Germaine Lucas. — *Le 8 Octobre.* — CORMIER, Paul-Dominique-Léon-Marie. Parrain : Joseph Curet ; marraine : Marie-Joseph Cormier.

**

Visite du R. Père Cornu. — Le R. Père Cornu est venu prendre quelques jours de repos au Presbytère de Miquelon. Arrivé le 26 Septembre, il en est reparti le 15 Octobre. Le bon accueil qui lui a été fait et l'air si pur du pays ont heureusement avancé sa convalescence.

Le Père Lucas a profité de cette circonstance pour aller saluer ses confrères, à St Pierre.

Fête de Ste Thérèse. — Elle a été pieusement célébrée. De nombreuses communions à la messe du matin en l'honneur de la Sainte. Le soir, à 8 heures, tous les paroissiens étaient à l'Eglise. Le R. V. Père Cornu leur adressa quelques paroles d'édification qui firent beaucoup de bien.

A Vendre :

Une auto Ford bon état.

S'adresser à Mme Vve Autin.

Automobile très bon état de marche prix : 2000 francs.

S'adresser à M. Joseph Michel

H.-A. PATUREL, St-Pierre

Commissions - Consignations

Gros & Détail

Alimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe,
Farines ,Grains, Foin.

Pierre LÉGASSE

Boulangerie - Epicerie

Commission - Consignation

Grains et Farines en gros et
détail.



A VENDRE :

Une propriété sise à Saint-Pierre et bornée par les rues Fayolle, Bruslé, Bourrillon et Ange Gautier comprenant:

1^o Une maison d'habitation aménagée comme suit : Cave cimentée divisée en parc à charbon, caveau à vins, appartement avec étagères, le reste vaste.

Au rez-de-chaussée: vestibule, vaste corridor, salon, salle à manger, bureau, cuisine et magasin avec entrée spéciale.

A l'étage: corridor, 3 chambres à coucher, 1 salle de travail, 1 chambre de toilette avec lavabo, 1 salle de bains (baignoire et cabinets inodore).

Au grenier: 2 chambres et 1 appartement vaste.

Toute la maison est chauffée par un appareil puissant. La distribution d'eau est amplement alimentée par un puits situé à la montagne et ne tarissant jamais. - Robinets d'eau chaude et d'eau froide, à l'évier, à la dalle pour laver le linge, au lavabo et à la baignoire.

2^o Un poulailler pouvant aussi servir d'écurie et de garage.

3^o Un jardin potager.

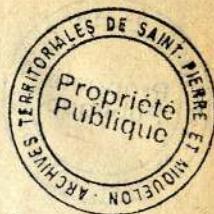
4^o Une prairie.

Cette propriété pourrait-être livrée avec les meubles existant dans la maison d'habitation. Le tout, à l'exception du poulailler, est en parfait état.

S'adresser à

M. JOSEPH LEFÈVRE





SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs - Alimentation
Articles de fumeurs - Sacs et papiers
d'emballage - Cigarettes Nationales.

Le meilleur des reconstituants

VIN DU CAP CORSE

L. N. Mattei-Bastia
le seul véritable

La « Morue Française »

Armement à la grande pêche
et au long cours.
Approvisionnements généraux.

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

American House

Vins et spiritueux. - Quai de la Roncière

C. P. Chartier et Cie,

Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.

Isidore GAUTIER

à Rue Maréchal Foch à

Boucherie -- Charcuterie
Légumes, Œufs, Fromages, etc.

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Œufs, etc. Fournisseur des navires.

Mlle LEVAVASSEUR

Choix de Tissus - Echarpes fourrure

LA « MORUE FRANÇAISE »

Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.

Pierre LE TIEC

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

PÉCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre
Coramissions — Consignations-Denrées
Vins et Spiritueux

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

A. Dugué

Becherie — Charcuterie — Légumes
Œufs, etc. — Fournisseur des navires.

C.P. Chartier et Cie,

Vins et Spiritueux.

Pension-Restaurant

M^{me} Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

A. S. Mac Millan

General Contractor
St-Pierre et Halifax



SALON DE LECTURE ENGLISH SPOKEN

CONFORT MODERNE SE HABLA ESPANOL

BORDEAUX 26. 56.A AD. TELEG. PYREHOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TELEPH. 45.50

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

A. LAFARGOUETTE
PROPRIÉTAIRE

Machines à écrire « REMINGTON »

Rubans à machine Papier tous genres

Machines à calculer « DALTON »

Représentants : **La MORUE FRANÇAISE**

Saint-Pierre

Confitures & Produits RAYMOND

Qualité supérieure. - Prix modérés - Goûtez et comparez !

Le meilleur des Ginger Ale (Canada Dry)

Mac-kintosh, la pomme de table par excellence.

Wyllie Barr Ross, Glasgow :

Biscuits fins en tous genres.

A l'approche des fêtes, demandez ces divers produits
chez votre fournisseur habituel.

Dépôt chez **H. A. PATUREL**

Agent pour St-Pierre et Miquelon.



— 237 —

Maison OLLIVIER & TONUSSI

ILES ST-PIERRE & MIQUELON

Tous travaux pour Bâtiments
Monuments funéraires en tous genres
Granits toutes provenances. -- Marbres.

Gravure & Réfection de lettres à l'or fin

Entretien de Marbres

BRONZES

COURONNES

Travaux très soignés

Commission — Représentation — Exportation

TÉLÉGRAMMES :

VAUDIN

RUE-PAUL-BERT

- RENNES -

Georges VAUDIN

CORRESPONDANCE

63, RUE PAUL-BERT

Succ^e de M. HOULEGATTE

- RENNES -

J'ai l'honneur d'informer ma fidèle clientèle que, par suite d'agrandissement de mon portefeuille, j'ai été dans l'obligation d'élire domicile à Rennes 63 Rue Paul-Bert, et vous prie d'adresser toute la correspondance à cette adresse.

Plus que jamais je me tiens à votre disposition pour vous fournir toutes les marchandises que vous voudrez bien me demander, mes relations étendues me permettant de vous assurer toute satisfaction.

Ne craignez jamais de me demander tous les renseignements dont vous aurez besoin, je suis toujours à votre entière disposition.



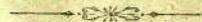
Evitez l'Indigence à 65 ans

Procurez-vous le confort et l'indépendance pour vos vieux jours avec l'argent que vous pourriez facilement épargner sur votre salaire.

La POLICE IMPERIAL A RENTE DE RETRAITE

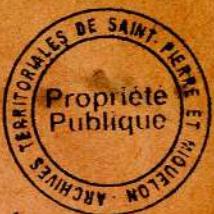
assurera cet heureux résultat. De plus avez-vous songé ce que deviendraient les vôtres si vous mourriez prématurément ? C'est une question que tout homme prudent doit se poser. Si vous n'y pourvoyez pas, votre négligence peut entraîner des conséquences pour le moins aussi graves que celle de la misère dans le vieil âge.

Vous pouvez vous prémunir contre ces deux éventualités — les deux plus grandes de la vie humaine — au moyen d'une police de l'IMPERIAL.



Pour détails complets s'adresser à :

M. Pierre ANDRIEUX, Représentant spécial
de l'Imperial Life Assurance Company of Canada.



VETEMENT TIP TOP TAILORS Limited.

Les échantillons et modèles pour l'hiver 1934-35 sont arrivés.
La Silhouette du pardessus pour cette saison est en tous points remarquable. Elle est harmonieusement en équilibre avec les formes naturelles. Elle est confortable et en même temps nettement dessinée.

Le rembourrage artificielle des épaules a été fortement atténué. On conserve un certain ouillage, mais les épaules carrés ont fait leur temps.

Leur collection d'étoffes est variée autant qu'on peut le désirer et leur **PRIX UNIQUE** est de :

Pardessus ou Complet

\$ 23,50

Les vêtements sortant de chez eux sont des vêtements d'une distinction et d'un goût parfait.

BERGER Tailoring Co Limited

Vous trouverez chez **BERGER** des complets et des pardessus avec une coupe irréprochable et un travail fini dans un grand choix de draps d'Angleterre en toutes qualités dans les teintes mode aux prix de :

\$ 19 à \$ 36

En commandant chez **BERGER** on vous livrera un costume ou un pardessus sur mesures qui vous donnera en tous points satisfaction.

Renseignements et échantillons chez:

Etienne DAGUERRE



LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège Social à TORONTO, Canada.

Notre Banque est plus qu'uniquement un lieu où l'on peut en toute sécurité placer des fonds; c'est aussi une institution dont l'intention et le but sont d'aider ses clients dans la sage direction de leurs intérêts financiers et commerciaux.

Nous sommes organisés de façon à bien vous servir en ce qui concerne tout ce qui intéresse la Banque, y compris la vente des traites, de mandats-espèces, de chèques pour voyageurs, et de lettres de Crédit.

Venez sans hésiter, nous consulter sur toutes questions au sujet des opérations de Banque.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Capital versé: 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve : 20 Millions de Dollars

Succursale de St-Pierre & Miquelon

P. R. HAMEL

Directeur.